



CAP ' FUTUR

Rue du Stade

70180 Dampierre/Salon

Tél : 03.84.67.10.27 – Fax : 03.84.67.12.74

N° Finess : 700783434

ASSEMBLEE GENERALE 2017

CONCERNANT L'EXERCICE 2016



MERCREDI 10 MAI 2017

DAMPIERRE SUR SALON

Historique de l'Association CAP'FUTUR

Savoir d'où l'on vient pour mieux comprendre où l'on va !

Création de l'association : le Centre de Soins et SSIDPA (devenu SSIAD)

A l'origine, le Centre de Soins était géré par la Congrégation des Sœurs de la Charité. Les soins infirmiers étaient dispensés par des religieuses.

Le Centre de Soins prenant de l'importance, les religieuses ont dû embaucher du personnel.

A Velleuxon, un Centre de Soins était géré par les Petites Sœurs de L'Assomption, une autre congrégation religieuse.

Ce centre s'associe à celui de Dampierre-sur-Salon, dans les années quatre-vingt, pour devenir le Centre de Soins de Dampierre-Velleuxon.

En 1981, le Centre de Soins congréganiste passe au statut d'Association loi 1901, à but non lucratif, géré par des bénévoles.

En 1983, le centre crée le SSIDPA (service de soins infirmiers à domicile aux personnes âgées), et bénéficie d'un agrément de 20 places.

Actuellement le Centre de Soins compte 12 infirmières / infirmiers, le SSIDPA est devenu SSIAD (Service de Soins Infirmiers A Domicile), il dispose d'un agrément pour 39 places destinées à des personnes âgées.

Création et évolution du service Petite Enfance :

Le service Petite Enfance a été créé le 1^{er} mars 1993. A cette époque, la Halte-Garderie pour une capacité de 13 enfants est ouverte ainsi que le Périscolaire, la Crèche Familiale, le RAM et le CLSH.

En 1994, la Halte-Garderie ouvre une antenne à Fresne-Saint-Mamès 2 ½ journées par semaine.

En 1995, un Jardin d'Enfant de 15 places est créé pour une année afin d'accueillir les enfants de 2/3 ans non acceptés à l'école. Il fonctionnait sur les horaires de l'école. La même année, la Crèche Familiale et le RAM ferment. Il y a ouverture d'une Micro-Crèche de 5 places à temps plein.

En 1997 la Halte-Garderie passe à 16 places du lundi au vendredi et la Micro-Crèche à 6 places.

En 1999, le CLSH est fermé.

En 2003, le Périscolaire ferme également et la Micro-Crèche passe à 10 places.

En 2006, la structure devient Multi-Accueil avec 13 places en Halte-Garderie et 13 places en Crèche.

En 2011, dans le cadre d'une délégation de service public (DSP) et après les travaux de restructuration et d'agrandissement, « les Ti' Loups » peuvent accueillir 30 enfants en simultané.

En 2012, la structure bénéficie d'un agrément modulé avec une capacité d'accueil variable en fonction des tranches horaires de la journée.



L'ASSOCIATION CAP'FUTUR Présentation en bref

UNE MISSION DEUX CENTRES TROIS STRUCTURES

• Un Centre de Soins Infirmiers **Téléphone : 03.84.67.10.27**

Il est appelé aussi Centre de Santé, sa zone d'intervention correspond aux trois anciens cantons : **CHAMPLITTE (en partie), DAMPIERRE SUR SALON ET FRESNE-SAINT-MAMES.**

Les professionnels interviennent sur prescriptions médicales.

→ 12 Infirmiers (ères) assurent auprès de la population locale des prestations de soins à domicile, mais aussi dans nos deux permanences :

→ Celle de Frêne St Mamès : **ouverte tous les jours, sauf les jours fériés de 8h 30 à 9 h00 et plus si besoin ;**

→ Celle de Dampierre /salon ; où ces professionnel(le)s vous accueillent :

- Du **LUNDI** au **VENDREDI** de **7 h 30 à 11 h 00** et de **13 h 00 à 15 h 30**
- Et le **SAMEDI** matin sur **Rendez-vous**. *Téléphone : 03.84.67.10.27*

→ Ce service assure également pour ce secteur des prestations d'Hospitalisation A Domicile (H.A.D) en lien avec les Centres Hospitaliers de la Région.

• Un SSIAD (Service de Soins Infirmiers A Domicile)

Téléphone : 03.84.67.10.27

Il compte 39 places et intervient sur les mêmes secteurs géographiques que le Centre de Soins).

→ 9 Aides-Soignantes accompagnent chaque jour (365 j/ an) les personnes admises dans le Service, leurs interventions peuvent être complétées si besoin par des infirmières.

Ce service s'adresse à des personnes en perte d'autonomie en lien avec l'âge et/ou la maladie.

L'équipe des Aides-Soignantes assure aussi des prestations pour le compte de l'HAD (Hospitalisation A Domicile) par Convention avec La Mutualité du Doubs.

Suite à la demande des familles, l'intervention n'a lieu qu'avec l'autorisation du médecin conseil.

• Une CRECHE : « LES TI'LOUPS » **Téléphone : 03.84.67.19.01**

La capacité d'accueil est de 30 places pour des enfants de 10 semaines à 4 ans.

La Crèche fonctionne du lundi au vendredi de **7h00 à 18h00**, offrant ainsi une grande souplesse aux familles pour l'accueil des jeunes enfants.

Auxiliaires de puériculture et titulaires du CAP « PETITE ENFANCE » assurent l'accueil, l'encadrement et l'animation sous la responsabilité d'une Educatrice de Jeunes Enfants.

La gestion de la Crèche se situe dans le cadre d'une délégation de service public avec la CC4R. Le financement provient de la CAF 70, de la CC4R (investissements), de la MSA, mais aussi des parents qui ont toujours un reste à charge.

Siège social de l'ASSOCIATION : Rue du Stade 70 180 DAMPIERRE sur SALON

"CAP FUTUR"

Association du Centre de Soins
De
DAMPIERRE – VELLEUXON
Rue du stade
70180 DAMPIERRE –SUR-SALON

I - PRESENTATION

A- PRESENTATION DE L'ASSOCIATION CAP'FUTUR

L'Association CAP'FUTUR s'est initialement appelée « ASSOCIATION du CENTRE DE SOINS de DAMPIERRE et VELLEUXON ».

Elle a été créée en 1981.

C'est une Association à but non lucratif.

Depuis 2013 elle est reconnue d'intérêt général.

Depuis Janvier 2015, elle est présidée par Monsieur MAUPIN Jean-Pierre, le bureau (une réunion mensuelle) est constitué de 7 membres et Conseil d'Administration réunit 20 membres, il siège quatre fois par an.

Elle gère actuellement :

- Un Centre de Santé avec deux permanences de soins, l'une à Dampierre Sur Salon et l'autre à Fresnes Saint Mamès ; 12 infirmières interviennent à domicile selon le même secteur que le SSIAD.
- Une Crèche dont la capacité d'accueil est de 30 places, pour de jeunes enfants de 10 semaines à 4 ans ;
- Un SSIAD (Service de Soins Infirmiers A Domicile) de 39 places.

Le siège de l'Association est situé au 565 Rue du Stade à DAMPIERRE SUR SALON 70 180

Tél : 03.84.67.10.27

Mail : cds.dampierre@orange.fr

Pour assurer ces missions l'Association CAP'FUTUR emploie 34 personnes et applique la Convention Collective du Travail de la Branche d'Aide à Domicile (BAD).

Les différentes équipes interviennent sur un secteur géographique qui correspond à l'ancien découpage correspondant aux cantons de CHAMPLITTE, DAMPIERRE sur SALON et FRESNES-SAINT-MAMES.

RAPPORT MORAL

Nous avons abordé l'année 2016 en pleine confiance après être rentrés dans nos droits suite au trop perçu par l'URSSAF.

Nous avons donc poursuivi l'évolution de notre association, dans la droite lignée de nos prédécesseurs, pour améliorer les services rendus.

La Crèche « Les Ti 'loups accueillent les enfants chaque jour certes, mais toujours plus longtemps dans la journée, les deux parents travaillant. Ce service ouvert de 7 heures à 18h00, permet aux parents de confier en toute tranquillité, leurs enfants dans un espace évolué.

Le Centre de Soins Infirmiers voit sa fréquentation augmenter en intervenant depuis les secteurs de Champlitte et Fresne-Saint-Mamès en passant par Dampierre. Nous avons dû recruter un nouvel infirmier pour assurer une permanence 24h/24 au service de notre population.

12 infirmiers et infirmières parcourent tous les jours des centaines de km pour aller dans le moindre village où on les appelle, avec un professionnalisme reconnu par tous.

Nos aides-soignantes interviennent sur les mêmes secteurs que le Centre de Soins, au sein d'un SSIAD de 39 places. Elles apportent, avec leurs soins, une présence rassurante et leur bonne humeur. Mais nous sommes allés plus loin encore en ouvrant 2 places de TRANSISIAD pour prendre en charge en urgence, des personnes âgées.

Peut-être qu'un rapprochement avec l'ADMR pourrait aussi simplifier la vie de nos anciens, surtout que nous travaillons déjà en synergie.

Pour améliorer l'accueil des patients, mais aussi faciliter le travail de nos équipes, des travaux de restauration des locaux de Cap' Futur sont menés à bien, aboutissant à une réhabilitation salubre.

Au-delà des murs, Cap' Futur poursuit avec l'association CIPATS, la mise au point d'un projet de santé réunissant tous les professionnels de santé locaux dans le but d'améliorer la prise en charge des patients, en réalisant un parcours de vie de la personne âgée. Ce projet de santé va permettre la labellisation en « maison de santé », du groupe médical réhabilité.

Cap' Futur participe aussi à la maison des adolescents à Gray, avec l'investissement de son Directeur, Philippe Jean, très à l'écoute des besoins exprimés.

Ainsi, la boucle est bouclée : de la petite enfance à l'âge avancé, Cap futur peut vous accompagner, à tout moment et assurer ainsi votre sécurité en participant à l'amélioration de votre quotidien.

Le Président

PRESENTATION

Un SSIAD (Service de Soins Infirmiers A Domicile) est une structure médico-sociale, ici, privée à but non lucratif, assurant sur prescription médicale, des prestations, assurées par des Aides-Soignantes sous la forme de soins d'hygiène, de confort et relationnels, auprès de personnes âgées de plus de soixante ans et dépendantes. Il est donc géré par l'Association CAP'FUTUR.

1- LE CADRE ADMINISTRATIF ET REGLEMENTAIRE DE LA STRUCTURE

C'est dans le Code de l'Action Sociale et des Familles (CASF) et celui de la Sécurité Sociale que les missions, le cadre réglementaire et législatif des SSIAD (Service de Soins Infirmiers A Domicile) sont définis.

Le SSIAD est autorisé à assurer une mission de service publique grâce à un agrément délivré par une autorité administrative : l'A.R.S (Agence Régionale de Santé).

Le SSIAD est une structure qui relève du secteur Médico-Social ; donc des lois du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale et celle du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires.

Les décrets : n° 2004 – 613 du 13 juin 2004 relatif aux conditions techniques de fonctionnement des SSIAD et n°2005-1135 du 7 septembre 2005, la circulaire du 28 février 2005 et les articles R. 314-137, R. 314-138, D. 312-1 à D. 312-5-1 du CASF constituent le socle des dispositions spécifiques aux SSIAD.

Depuis 2016 nous pouvons y ajouter la Loi ASV (Adaptation de la Société au Vieillessement adoptée le 14.12.2015 et entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2016).

2- L'AUTORITE ADMINISTRATIVE

L'Agence Régionale de Santé (ARS) de Franche-Comté représente l'autorité administrative, qui contrôle, tarifie et veille à l'application des obligations administratives et réglementaires.

L'ARS accorde l'agrément et décide de son renouvellement. En ce qui nous concerne, ce renouvellement a été obtenu, pour une nouvelle durée de 15 ans, suite à la dernière évaluation en 2014.

L'ANESM (Agence Nationale de l'Evaluation Sociale et Médicosocial) , fait référence dans ce type de service et insuffle la dynamique visant la mise en œuvre des bonnes pratiques professionnelles en instaurant des exigences pour garantir la bienveillance vis-à-vis des bénéficiaires ainsi que des prestations de bonne qualité.

3- AGREMENT - CAPACITE - ZONE D'INTERVENTION

L'agrément a été obtenu (à l'époque de la part de la Préfecture de Haute-Saône) le 1^{er} Mars 1983, pour 20 personnes accompagnées. Le service obtient une extension à 30 places en 1987 puis une autre en 1990 qui porte sa capacité à 39 places, qui est sa capacité actuelle.

Le SSIAD intervient aussi dans le cadre de l'HAD (Hospitalisation A Domicile) avec une convention de fourniture de prestation de Service avec la Mutualité du Doubs.

Il intervient sur les (anciens) cantons de Champlitte, Dampierre et Fresne St Mamès, ce qui représente 52 communes et 11 700 habitants.

4- MODALITES DE FONCTIONNEMENT / OUVERTURE / LES PROFESSIONNELS

Le S.S.I.A.D. assure, sur prescription médicale, pour des Personnes Agées, malades ou dépendantes, et, pour des personnes atteintes d'une pathologie chronique invalidante associée à une ou plusieurs déficiences (intellectuelle, motrice, psychologique, sensorielle), voire, pour des personnes en fin de vie ; des soins d'hygiène générale, de confort et relationnels.

Il a vocation d'éviter l'hospitalisation des Personnes Agées, de faciliter le retour au domicile lorsqu'il y a eu une hospitalisation.

Pour des soins plus médicaux et sur prescription, ce Service peut faire appel à des infirmiers en libéral ou à celles du Centre de Soins, c'est dans ce cas la personne bénéficiaire qui dicte son choix. Cela donne lieu à une convention.

Il intervient par ailleurs pour prévenir ou retarder une admission en institution (type EHPAD, par exemple). Le service fonctionne 365 jours par an. Le principe de permanence 24H/24H permet des réponses rapides et adaptées auprès des bénéficiaires.

Dans le cadre d'une Convention de fourniture de prestation de Service avec la Mutualité du Doubs et pour l'hôpital de VESOUL ce service intervient également au titre de l'HAD (Hospitalisation A Domicile).

En 2016 l'équipe du SSIAD est composée :

- d'une infirmière coordinatrice à 0.5 ETP et d'un directeur à 0,3 ETP
- de 9 **Aides-Soignantes** pour 8 ETP
- de deux secrétaires pour 0.5 ETP

Soit avec les services logistiques, **un total de 9.48-ETP**

"CAP FUTUR"

PRESIDENT Monsieur MAUPIN
BUREAU
CONSEIL D'ADMINISTRATION

CENTRE DE SOINS	S.S.I.A.D 0.3 ETP DIRECTION	CRECHE
INTERVENTION AUSSI SUR CE SERVICE	<p>INFIRMIERE COORDINATRICE : Madame SALOMON Marie-Claire (0.5ETP)</p> <ul style="list-style-type: none"> * AGNELOT Élisabeth – A.S (0,9 ETP) * DOUSSOT Catherine – A.S (0,9 ETP) * FALIERE Amandine – A.S (1 ETP) * HYENNE Julie – A. S (1 ETP) * FAVET Claudine - A.S (0,8 ETP) * JACQUOT Maryline A. S (0,9 ETP) * ROBIN Éliane – A.S (0,9 ETP) * SAVET Sandrine – A.S (0,9 ETP) * SORNAY Anne – A.S (0,5 ETP) * WALPOLE Virginie–A. S (0.9 ETP) au 1er/11 <p>-----</p> <p>Administratif: Madame BECK: 0.2 ETP Madame JACHEZ: 0.3 ETP</p> <p>-----</p> <p>SERVICES LOGISTIQUES / ENTRETIEN INTERIEUR : Madame LEPERS (Emploi Avenir 0.08 ETP) Madame HOLIER (Emploi aidé à 0.15 ETP</p>	INTERVENTION AUSSI SUR CE SERVICE

- **5- BILAN DE L'ACTIVITE 2016**

Tout au long de l'année le service a accompagné **58 patients** à leur domicile (39 femmes et 19 hommes), ils étaient 47 en 2015.

Le taux d'occupation de l'année se situe à 96.02 %, (il était de 94.45 % en 2015). Il fluctue selon les périodes d'hospitalisation ou d'absence pour vacances de la part des patients.

A cet accompagnement s'ajoute celui en HAD de deux personnes en moyenne tout au long de l'année. Il est donc aisé d'affirmer qu'en 2016, l'activité sur ce service a été très intense.

Evolution du GIR de 2013 à 2016

Chaque année nous constatons une évolution du taux de dépendance des personnes âgées accompagnées.

Par rapport à 2015 ; le niveau de dépendance se révèle plus important en 2016.

	2013	2014	2015	2016
GIR I	1.75 %	6 %	10.6 %	15.52 %
GIR II	30 %	44 %	29.8 %	31.03 %
GIR III	45 %	40 %	38.3 %	25.86 %
GIR IV	22.81 %	10 %	21.3 %	27.59 %

Le GIR moyen pondéré (indicateur de dépendance d'un service ou établissement) est de 702.4 en 2016.

Comparativement à l'exercice précédent le taux de dépendance est plus important, il reste nettement au-dessus de la moyenne nationale des SSIAD qui est de 680.

Dans les profils des personnes accompagnées cela se traduit dans le nombre de personnes se situant en GIR I et II qui était de 40.4 % en 2015, alors qu'il se situe à 46.55 % en 2016.

Le nombre de patients accompagnés chaque jour (7j/7) est de 36 (28 en 2015) soit 60 %. Parmi eux 23 ont bénéficié de DEUX interventions par jour et 7j/7 (ils étaient 17 en 2015).

	INTERVENTIONS TOUS LES JOURS				INTERVENTIONS 6 Foix / SEMAINE
	1 fois / JOUR		2 fois / JOUR		
	NOMBRE	%	NOMBRE	%	
2015	28	59.57 %	17	36.17 %	-----
2016	36	62.06 %	23	39.65 %	9

Pour les autres patients, nous intervenons entre 3 et 5 fois par semaine

Mouvements des patients au cours de l'Année

Le service a admis 19 patients au cours de l'exercice.

Sur la même période : 18 sont sortis définitivement de l'effectif (dont 50% pour décès).

Répartition selon l'âge / EVOLUTION 2013 à 2016

	2013		2014		2015		2016	
	Nombre	Pourcentage	Nombre	Pourcentage	Nombre	Pourcentage	Nombre	Pourcentage
60 à 74 ans	6	10.5 %	5	10 %	7	14.8%	8	13.8 %
75 à 84 ans	18	31.5 %	17	34 %	15	32 %	20	34.48 %
85 à 95 ans	32	56.2 %	25	50 %	22	46.8 %	25	43.1 %
+ 95 ans	1	1.8 %	3	6 %	3	6.4 %	5	8.6 %
TOTAL	57	100	50	100	47	100	58	100 %

Dans le cadre de nos accompagnements il est primordial de situer la personne dans son environnement, notamment pour prendre en compte le risque d'isolement auquel elle est exposée.

Les diverses conditions de vie des patients	NOMBRE	POURCENTAGE
SEUL	25	43.1 %
AVEC LE CONJOINT SEUL	28	48.27 %
AVEC UNE PERSONNE DE LA MÊME GENERATION	1	1.72 %
AVEC UNE PERSONNE DE LA GENERATION SUIVANTE	4	6.90 %
AVEC UNE PERSONNE D'UNE GENERATION DIFFERENTE	0	0 %
TOTAL	58	100%

SECTEUR GEOGRAPHIQUE

En 2016 notre SSIAD est intervenu dans 26 communes de notre secteur d'intervention qui en compte 52.

- 6 LES EVENEMENTS / FAITS MARQUANTS DE L'ANNEE

LES MOUVEMENTS DE PERSONNELS

- Madame FALIERE Amandine a été embauchée en JANVIER 2016, elle est venue renforcer l'équipe, ce poste supplémentaire avait été accepté fin 2015 par l'ARS.
- En Novembre, Mme DOUSSOT Catherine Aide-Soignante a quitté le service dans le cadre d'une démission, elle a été remplacée à l'identique par Madame WALPOLE Virginie.

AUTRE TEMPS FORTS

- Début 2016, les équipes ont tout d'abord travaillé pour achever la réécriture du Livret d'Accueil et des annexes s'y rattachent : Charte, Règlement de fonctionnement, personne qualifiée (conciliateur externe), DIPEC, recueil des données ...
- Au cours de l'exercice, un travail conséquent a été produit pour la réécriture du Projet de Service. Pour ce document et pour les précédents, deux groupes de travail associant des membres de l'équipe, des usagers et des membres du Conseil d'administration se sont réunis dans un esprit constructif. Nous avons donc sollicité les Personnes Agées dans ce travail de projet en les associant à la relecture d'une première version. Tous l'ont fait avec plaisir et motivation en y apportant une contribution des plus riches. Nous tenons à les en remercier.
- D'autres part l'Association a entrepris des travaux d'importance, en interne afin d'améliorer :
 - la confidentialité, grâce à un espace plus confiné ; garantissant une meilleure discrétion. Cet aspect de nos locaux avait fait l'objet d'une remarque lors de l'évaluation externe.
 - les conditions d'accueil par des espaces mieux identifiés.Les performances énergétiques ont également été prises en compte au cours de ces travaux.
- Dans une volonté de mettre en place un partenariat constructif avec les services locaux de l'ADMR (nos proches voisins ...), nous avons élaboré une réponse afin d'entrer conjointement dans l'expérimentation d'un SPASAD (Service Polyvalent d'Aide et de Soins

à Domicile). Notre dossier n'a pas été accepté par les services conjoints de l'ARS et du Conseil Départemental, mais avec l'ADMR, avons convenu de nous remettre de manière plus approfondie au travail pour faire aboutir ce projet dont les premiers bénéficiaires en seront les personnes âgées et elles seules.

- Nous avons proposé aux Services de l'ARS d'utiliser l'excédent de 2015 au profit des patients, en facilitant l'accès à notre SSIAD, par la création d'un dispositif appelé TRANSISSIAD qui permet d'accueillir dans notre service, toute personne âgée, en urgence, c'est-à-dire dans les 48 h00 qui suivent la demande et de nous engager avec cette personne âgée sur une période de 45 jours. Au cours de cette période, nous allons poser de manière partenariale un meilleur diagnostic de la personne à son domicile afin de mettre en place des relais quant à d'autres accompagnements et services, ou une autre prise en charge ou orientation.

- 7- LES FORMATIONS 2016

Intitulé de la formation	Durée	Bénéficiaires	Organismes
L'accompagnement de fin de vie	2 journées (14h) X2 salariées => 28h00	Mme FALIERE (A.S) Mme HYENNE (A.S)	FORMED Besançon
IDEC en SSIAD	2 journées réalisées en 2016 => 14h00	Mme SALOMON (IDEC)	UNASSI Paris
Travailler efficacement dans un contexte professionnel aux sollicitations multiples	1 JOURNEE (7h00) en 2016	Mme JACHEZ (Secrétaire)	OXALIS-Formation
Passage à la DSN	7 heures (2X1/2 j)	Mme JACHEZ (secrétaire)	APOLOGIC APPLICATION
Prise en charge de la douleur	1jour (7 h00)	Mme AGNELOT (A.S)	FORMED Besançon
Gestion de l'agressivité dans la relation avec le patient et son entourage	2 journées (14 heures) => 28h00	Mme JACQUOT Mme SAVET	FORMED Besançon
Instaurer des relations de bientraitance en situation professionnelle	5 x 2 heures Formation intra 10 h/salariée=> 110H	Toutes les salariées du service	AD 'itinéraire
Assistant de soins en Gériologie	98 h (14jX7h) X 2 salariées= 196 h 00	Mme DOUSSOT (A.S) Mme JACQUOT (A.S)	IRTS Besançon
Assistant de soins en Gériologie	63h (9jX7h) X 2 salariées => 126 h	Mme DOUSSOT (A.S) Mme JACQUOT (A.S)	IRTS Besançon

=>cela représente: **523 Heures** de formation en 2016. L'ensemble des salariées en ont été bénéficiaires. Nous avons ainsi pallié l'insuffisance de formation repérée en 2015. Cette volonté s'inscrit dans une démarche à plus long terme.

PERSPECTIVES / ORIENTATION / CONCLUSION

Au vu du contexte démographique du territoire, les besoins de la population locale sont très forts ; nous y sommes très attentifs.

De plus en plus de personnes âgées souhaitent retarder au maximum leur entrée en maison de retraite. Cette attente est légitime et, de plus elle rejoint les orientations des politiques médico-sociales.

Pour être au plus près de ces patients ce type de service a besoin de faire sans cesse évoluer ses pratiques pour être toujours plus en phase avec les pathologies prises en soins et les degrés de dépendance toujours plus élevés.

Pour cela il est nécessaire de garantir des conditions décentes et satisfaisantes, c'est l'affaire des professionnels, des pouvoirs publics mais aussi pour cela la présence et la participation et implication des proches (aidants) est indispensable.

S'agissant des aidants notre service est particulièrement vigilant à leur valorisation à ce que des phénomènes de fatigue extrême ne viennent compromettre leur implication.

Comment les soutenir ?

En 2017 nous continuerons à nourrir la dynamique générée par les travaux de réécriture en poursuivant la mise en place de deux groupes de travail ;

- l'un concerne le plan d'amélioration de la qualité des pratiques professionnelles selon des axes déjà définis
- l'autre suivra l'évolution et la réactualisation des documents issus de la loi 2002.

La qualité de nos prestations au regard de postures bienveillantes et respectueuses reste une préoccupation de tous les jours ; et, les aides-soignantes interviennent selon ces principes, avec toujours plus de professionnalisme.

CRECHE LES « TI'LOUPS » DAMPIERRE SUR SALON - 2016

PRESENTATION DE LA STRUCTURE

1- LE CADRE LEGISLATIF ET REGLEMENTAIRE DE LA STRUCTURE

Les références législatives et règlementaires se situent dans le Code de la Santé Publique, notamment les Articles L.2324-1 à L.2324-4 et plus particulièrement les décrets :

- N° 2000-762 du 1^{er} Aout 2000 qui catégorise bien les différents types d'accueil de la Petite Enfance, et,
- N° 2007-206 du 20 Février 2007 qui lui renforce le précédent quant aux normes en matière d'accueil et d'encadrement.

2- LES AUTORITES ADMINISTRATIVES

La gestion de la Crèche se situe dans le cadre d'une Délégation de Service Public avec la CC4R ; ce qui positionne cette collectivité comme un partenaire privilégié.

Le financement provient pour une part des parents mais aussi de la CAF 70, de la CC4R et de la MSA.

Par le biais de la PSU (Prestation de Service Unique) la CAF 70 participe à hauteur de 50 % au financement de la Crèche.

Dans le cadre de la Convention de Délégation de Service Public, la CC4R participe au financement des investissements et par ailleurs au fonctionnement par une subvention de versée annuellement.

Nous dépendons également du Conseil Départemental via le Service de PMI. En effet c'est ce service qui a la compétence pour arrêter notre agrément et le faire évoluer selon les besoins. Enfin il définit des critères d'encadrement, et, est garant des obligations d'aménagement qui s'imposent à cette structure.

3- AGREMENT

Il pose la capacité d'accueil, à savoir 30 enfants, ainsi que leur âge, soit : de 10 semaines à 4 ans. Cet agrément date de Janvier de 2015. Il s'agit d'un agrément modulé c'est à dire que la capacité d'accueil varie selon des tranches d'heures de la journée ; ce type d'organisation a été « une Première » en Haute-Saône.

4- ZONE D'INTERVENTION

Les communes d'où sont originaires les enfants accueillis en 2016 :

(2) Autet, (8) Beaujeu, (3) Denèvre, (1) Lavoncourt, (4) Framont, (1) Membrey, (1) Ferrière Les Ray, (1) La Nouvelle Les Champlitte, (19) Dampierre/Salon, (1) Fouvent Saint Andoche, (1) Renaucourt, (3) Roche et Raucourt, (1) Velleuxon-Queutrey-Vaudey, (1) Soing-Cubry-Charentenay, (3) Mercey/Saône, (2) Francourt, (2) Vereux, (2) Vaite, (3) Vanne, (3) Montot, (2) Montureux et Prantigny, (2) Volon, (1) Savoyeux, (1) Seveux, (1) Tincey Et Pontrebeau, (2) Vars, (2) Gray, (1) Angirey.

5- MODALITE DE FONCTIONNEMENT / OUVERTURE

La Crèche fonctionne tous les jours ouvrés de 7h00 à 18h00. Elle offre ainsi une grande souplesse aux familles pour l'accueil de leur jeune enfant.

Elle est fermée trois semaines en Aout, la semaine entre Noel et le Nouvel An et les jours fériés.

En effet une ouverture 365 j/ an ne permettrait pas une optimisation dans la gestion des ressources, notamment humaines.

- **6- LES PROFESSIONNELS**

L'équipe d'encadrement des enfants est constituée de 7 personnes pour 5.1 ETP – (4 Auxiliaires de puériculture, une EJE à 0.4 ETP et deux titulaires du CAP « PETITE ENFANCE »).

La personne ayant la qualification d'EJE assure aussi à 0.6 ETP la Coordination de la CRECHE, Madame MONROUZEAU.

L'entretien intérieur est assuré par une personne à temps partiel (en contrat aidé).

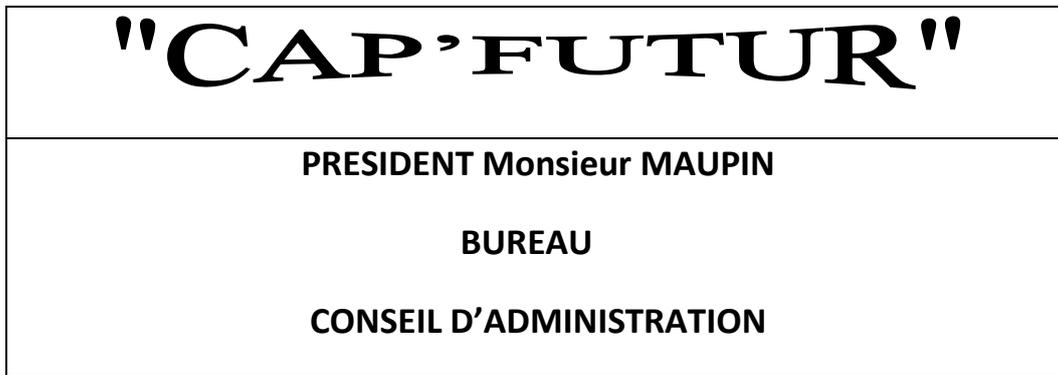
Elle est chargée d'effectuer un travail rigoureux pour répondre aux exigences des normes de propreté et d'hygiène.

Elle est secondée par une autre salariée en CDD (Contrat aidé de 20 h / semaine), ce qui permet une meilleure continuité dans ce service.

Les Services Administratifs, deux personnes mutualisées entre les trois entités interviennent au total à hauteur de 0,53 ETP.

Au total la Crèche fait appel à 13 personnes pour 7,5 ETP.

En 2016, l'effectif évolue par le départ (licenciement pour inaptitude physique de Mme CORNEVIN, absente depuis 2014), elle est remplacée par Mme BERTIN qui bénéficie d'un CDI.



CENTRE DE SOINS	C R E	C H E	SSIAD
	<div style="border: 1px solid gray; display: inline-block; padding: 2px 10px;">DIRECTEUR à 0.15 ETP</div>		
<p>INTERVENTION AUSSI SUR CE SERVICE (MUTUALISATION)</p>	<p style="text-align: center;"><u>RESPONSABLE COORDINATRICE</u></p> <p style="text-align: center;"><u>Madame : Brigitte MONROUZEAU</u></p> <p style="text-align: center;">à temps plein (Dont 0,6 ETP de COORDINATION)</p> <ul style="list-style-type: none"> * AUBERT Anita (0.8 ETP) * BERTIN Maryline (0.7 ETP) * BONY Emilie (1 ETP) * MARTZLOFF Edwige (0.6 ETP) * MESNIER Sophie (0.7 ETP) * PETIT Sylvette (1 ETP) <p style="text-align: center;">-----</p> <p style="text-align: center;"><u>ADMINISTRATIF</u>: Madame BECK: 0.28 ETP</p> <p style="text-align: center;">Madame JACHEZ: 0.25 ETP</p> <p style="text-align: center;">-----</p> <p style="text-align: center;"><u>SERVICES LOGISTIQUES / ENTRETIEN INTERIEUR :</u></p> <p style="text-align: center;">Madame LEPERS (Emploi Avenir 0.56 ETP)</p> <p style="text-align: center;">Madame BRANCO (CDI à 0.07 ETP)</p> <p style="text-align: center;">Madame HOLLIER (Emploi Aidé 0.15 ETP)</p>		<p>INTERVENTION AUSSI SUR CE SERVICE (MUTUALISATION)</p>

BILAN DE L'ANNEE 2016

- 7- L'ACTIVITE

NOMBRE D'ENFANTS INSCRITS /EVOLUTION (en nombre d'enfants)

	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Aout	Septem	Octobre	Novem	Décem	Moyenne
2014	61	61	65	68	69	74	69	60	42	48	47	50	59.5
2015	52	53	53	53	54	55	56	58	35	39	42	43	49.41
2016	46	51	53	54	55	59	58	58	35	37	41	39	48.83

NOMBRE TOTAL D'HEURES REALISEES/ EVOLUTION (en heures)

	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Aout	Septem	Octobr	Novem	Décem	TOTAL
2014	3613	3239	3496	3595	3389	4037	3199	393	3019	3247	2922	2604	36 826
2015	3191	2895	2908	3506	2743	4092	3171	658	2468	2661	2668	2267	33 229
2016	2845	2927	3645	3340	3431	4488	3489	950	3124	2807	2919	2384	36 381

NOMBRE TOTAL D'HEURES FACTUREES/ EVOLUTION (en heures)

	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Aout	Septem	Octobre	Novem	Décem	TOTAL
2014	3247	3296	3408	3568	3717	4061	3420	1490	2941	2963	3150	2939	38 210
2015	3271	2963	2707	3449	3287	3874	3123	2288	2602	2565	2690	2526	35 345
2016	2950	3056	3518	3416	3657	4267	3922	2550	3014	2964	3035	3242	39 589

PARTICIPATION DES FAMILLES (en €)

	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Aout	Septem	Octobre	Novem	Décem	TOTAL
2014	4504	4672	4876	4847	5056	5841	5053	2124	3878	3713	4055	3759	52 382
2015	4518	4159	3592	4483	4234	5143	4006	3230	3250	3380	3533	3302	46 826
2016	4015	4040	4427	3967	4542	4953	4976	3072	4704	4559	4750	5027	53 040

RECAPITULATIF

NOMBRE D'HEURES					
REALISEES			FACTUREES		
2016	2015	2014	2016	2015	2014
36 381	33 229	36 826	39 589	35 345	38 210

PARTICIPATION DES FAMILLES		
2016	2015	2014
53 132.55 €	46 826.40 €	52 382 €

- NOMBRE D'ENFANTS AYANT FREQUENTE LA CRECHE EN 2016 : 74 (dont 68 relèvent du régime CAF et 6 de celui de la MSA).

CONSTATS / ANALYSE sur l'ACTIVITE

Après une période où l'activité a marqué un fléchissement*, 2016 amorce une hausse de celle-ci. Certes le nombre d'enfants inscrits reste faible, mais leur présence est plus régulière et importante ; statistiquement plus de parents travaillent : (« papa et maman sont au travail ! »).

Cette tendance se confirme en ce début d'année 2017.

* depuis 2014 dû à l'absence d'enfants de plus de 4 ANS relevant de l'accueil périscolaire, en raison de l'aménagement du rythme scolaire.

- 8- LA VIE A LA CRECHE / LES TEMPS FORTS

Pour donner des repères temporels aux enfants, et rythmer la vie de la CRECHE nous organisons des moments festifs :

→ **Carnaval** : les enfants viennent déguisés

→ **Pâques** : les enfants partent à la chasse aux œufs.

→ **En JUIN** : une kermesse (avec cette année des ateliers en rapport avec les animaux) rassemble petits et grands ; en fin de matinée nous partageons le pique-nique avec les parents.

→ **En JUILLET** nous recevons les parents autour d'un goûter convivial.

→ **A la rentrée** nous convions les parents à une réunion d'information et d'échanges sur la vie à la Crèche.

→ **En Octobre**, la semaine du goût nous offre l'occasion de faire découvrir les associations SAVEURS / COULEURS.

→ **A Noël** : La Compagnie PERLIMPINPIN a amusé petits et grands avec son spectacle : « KALAIÏ, L'ELEPHANT ».

Tous ont partagé ensuite le goûter en toute convivialité.

→ **Tous les jeudis matins**, des bénévoles de la bibliothèque de Dampierre proposent aux enfants des histoires et lecture de contes.

En référence au projet éducatif de la Crèche, un des objectifs consiste à donner des repères dans le déroulement de la semaine et de la journée ; aussi tout au long de l'année les enfants retrouvent certaines activités aux mêmes jours ou aux mêmes heures.

AUTRES TEMPS FORTS

→ En Janvier nous avons eu le plaisir d'inaugurer la structure de psychomotricité tant attendue. Elle va répondre aux besoins de développement psychomoteur des jeunes enfants et leur permettre de se stimuler

entre eux et de gagner en tonicité et en assurance... une vraie aventure parfois pour certains que de franchir toboggan, mur à grimper, tunnel, pont de singe, piscine à balles

Elle a été l'occasion de repenser l'aménagement des espaces, en canalisant mieux les enfants et ainsi éviter de se disperser et de courir partout.

→ En juin nous avons, avec l'appui financier de la CC4R, changé notre logiciel de gestion de l'activité, ce qui a induit quelques ajustements dans la facturation, mais à ces jours nous mesurons l'efficacité de ce nouvel outil.

→ Dès le milieu de l'année les représentants de la CRECHE « Les Ti' Loups » se sont impliqués dans l'opération « **LE RENDEZ-VOUS DES FAMILLES** » menée par la CAF 70, animations prévues en MAI 2017 ayant pour objet de créer des rencontres et des liens entre les familles et les professionnels de la Petite Enfance, de l'Enfance et de l'Adolescence.

→ **Nous** avons également réactualisé le Règlement de fonctionnement destiné aux parents pour donner de meilleurs repères aux relations Parents/ professionnels.

→ Dans le cadre des travaux réalisés par l'Association, nous avons investi dans le vestiaire du personnel de la CRECHE, en remplaçant le sol et les revêtements muraux.

- **9- LES FORMATIONS**

Intitulé de la formation	Durée/stagiaire	Bénéficiaires	Organismes
Initiation Perfectionnement WORD - EXCEL	4 jours (28h)	Mme BECK (secrétaire) Mme PETIT (encadrement Crèche)	ONE LINE FORMA PRO
Instaurer des relations de bienveillance en situation professionnelle	12 heures réparties sur le premier semestre	COLLECTIVE (TOUT LE PERSONNEL)	AD'ITINERAIRE
Gestion par logiciel d l'activité d'une CRECHE	26 heures	Mme JACHEZ (secrétaire) Mme MONROUZEAU (coordinatrice) Mme PETIT (encadrement Crèche) M.JEAN (direction)	ARPEGE - Formation
La relation Famille/Enfant/Structure d'accueil : comment travailler ensemble	2 jours (14h)	Mme BERTIN (encadrement Crèche)	IRTS de Franche-Comté. Besançon
Comprendre et accompagner le jeune enfant au comportement difficile	3 jours (21h)	Mme MESNIER (encadrement Crèche)	L'OREE Mulhouse

Au total : 245 heures de formation ont été réalisées par le personnel de la CRECHE

- **10 - PERSPECTIVES 2017 - ORIENTATION**

- Un projet d'aménagement est en cours avec la CC4R et la CAF pour aménager le vestiaire du personnel, avec des placards penderies/vestiaires.
- Un autre dans le même contexte, concerne l'aménagement des espaces de jeux extérieurs.
- En lien avec la CC4R, des travaux d'aménagement sont également engagés début 2017 pour améliorer le confort des enfants (climatisation) et les performances énergétiques de cette structure (installation ou réinstallation de portes à l'entrée).
- Compte tenu de la demande faite par Mme MONROUZEAU de faire valoir ses droits à la retraite, nous avons engagé un recrutement, Madame BECQUART Fanny, Educatrice de Jeunes Enfants, a été retenue pour assurer ces fonctions de coordination et encadrement des enfants.

CONCLUSION

La Crèche « Les Ti 'Loups » répond à un besoin pour la population locale, sur un territoire qui n'est pas limité à celui du territoire de la CC4R.

La dynamique mise en place en interne et qui vise à développer le taux d'occupation, pourrait être contrariée par des projets plus ou moins avancés de créations proches sur le territoire qui peuvent venir limiter les effets recherchés sur la Crèche de DAMPIERRE : à savoir optimiser le taux d'occupation et offrir une prestation de qualité à un coût attractif.

N'y aurait 'il pas lieu d'étudier en amont, de manière précise et objective les besoins, les attentes et aussi les solutions qui permettent d'optimiser la gestion et le fonctionnement des structures existantes tout en permettant des accueils de proximité et de qualité aux familles.

La structure de motricité inaugurée en janvier 2016 en présence de Madame La PREFETE



PRESENTATION DE LA STRUCTURE

Le Centre de Soins Infirmiers appelé maintenant : CENTRE DE SANTE, intervient selon deux modes :

- → **En Centre, c'est-à-dire dans les locaux** de DAMPIERRE (rue du Stade) et de l'Annexe de FRESNE (rue du Pâquis) où les patients se rendent pour bénéficier de soins selon des horaires d'ouverture.
- → Et, à **domicile chez les patients** (c'est l'activité prédominante).

1- LE CADRE ADMINISTRATIF ET REGLEMENTAIRE DE LA STRUCTURE

Code de la Santé Publique, code de la Sécurité Sociale.

Selon l'art. L6323-1 du code de la Santé Publique : « les centres de soins, structures sanitaires de proximité dispensant principalement des soins de premier recours, assurent, dans le respect du libre choix de l'usager, des activités de soins sans hébergement et mènent des actions de santé publique, de prévention, d'éducation pour la santé, d'éducation thérapeutique des patients et des actions sociales. Ils font bénéficier leurs usagers de la pratique de la dispense d'avance de frais. Les centres de santé se doivent, en application de l'article L.162-32-1 du code de la Sécurité Sociale, d'appliquer les tarifs conventionnels.

2- LES AUTORITES ADMINISTRATIVES

L'ARS, pour ce qui est du contrôle de l'application de la législation et réglementation.

Les Caisses d'Assurance Maladie qui assurent le financement de notre activité selon une nomenclature établie qui fait référence.

ET D'AUTRES PARTENAIRES :

Les médecins prescripteurs et les pharmaciens des secteurs.

Les Organismes de Mutuelles.

Le Conseil de l'Ordre des Médecins et celui des Infirmiers (IDE).

3- AGREMENT / CAPACITE / ZONE D'INTERVENTION

L'agrément a été donné en 1981 par le PREFET de Région. Il détermine une autorisation mais sans cadrer le volume de l'activité ou le nombre des bénéficiaires.

Notre Centre de Santé (ou Centre de Soins – selon l'ancienne appellation), intervient sur les anciens Cantons de FRESNE, DAMPIERRE/SALON et sur une petite partie du secteur de CHAMPLITTE soit 52 Communes.

En 2006 le Centre de Soins s'est inscrit dans les obligations de l'Accord National des Centres de Soins, en 2015, les pouvoirs publics ont redéfini un nouvel Accord National (cette fois des Centres de Santé Infirmiers).

Nous avons signé ce nouvel accord en décembre 2015, il est entré en application au 1^{er}/ 01/ 2016.

Ainsi, selon le jargon administratif, nous restons « CENTRE OPTANT » et nous devons répondre à de multiples critères définis par la CNAM.

Ce service reste par ailleurs habilité à intervenir auprès de patients dans le cadre de l'Hospitalisation A Domicile. Pour cela il a signé une convention de collaboration avec la Mutualité du Doubs en date de Mai 2005.

- **4- MODALITE DE FONCTIONNEMENT / OUVERTURE**

L'accueil dans les locaux de soins au Centre de Dampierre est ouvert tous les jours ouvrables (du lundi au Samedi matin). (Sur RV pour le Samedi)

Celui de FRESNE est ouvert de 8h 30 à 9h 00 également du lundi au samedi inclus.

Le Centre de Soins Infirmiers dans sa mission d'intervention à domicile, fonctionne 365 jours par an. Une permanence pour prendre en compte des besoins est assurée 24h/24H.

Les interventions de soins sont exclusivement réalisées par des infirmières et infirmiers tous D.E (Diplômés d'Etat).

Chacun dispose d'un véhicule pour intervenir à domicile selon une logique de secteurs géographiques.

Le Centre de Soins Infirmiers dispose pour ces déplacements d'un parc de 11 véhicules.

- **5- RESSOURCES HUMAINES**

L'effectif du personnel au 31/12/2016 est de **12.53 ETP** dont 11 ETP d'infirmières (iers) et 0.2 ETP d'Infirmière Coordinatrice.

"CAP FUTUR"

PRESIDENT Monsieur MAUPIN
BUREAU
CONSEIL D'ADMINISTRATION

S.S.I.A.D	CENTRE DE SOINS 0.2 ETP de directeur	CRECHE
<p>INTERVENTION AUSI SUR CE SERVICE MUTUALISATION</p>	<p>INFIRMIERE COORDINATRICE Madame SALOMON Marie-Claire (0,2 ETP de COORDINATION)</p> <ul style="list-style-type: none"> * BLANC Amaury (1 ETP) * BOURG Betty (1 ETP) * CHAUSSALET Estelle (1 ETP) * DESCHARNE Anne-Laure (1 ETP) * HOMANN Lydie (1 ETP) * HUENS Christine (1 ETP) * MAIROT Myriam (1 ETP) * MARMIER Virginie (1 ETP) * GUILLAUME Corinne (1 ETP) * PERTET Sébastien (1 ETP) * RUFFONI Elisabeth (0,7 ETP) * SALOMON Marie-Claire (0,3 ETP) <p style="text-align: center;">-----</p> <p>Administratif : Madame BECK : 0.52 ETP Madame JACHEZ : 0.25 ETP</p> <p style="text-align: center;">-----</p> <p>SERVICE LOGISTIQUE / ENTRETIEN INTERIEUR : Madame LEPERS (Emploi Avenir à 0.16 ETP) Madame HOLLIER (CUI/CAE) à 0,2 ETP)</p>	<p>INTERVENTION AUSSI SUR CE SERVICE MUTUALISATION</p>

6- BILAN DE L'ANNEE 2016

- L'ACTIVITE

En 2016 le Centre de Soins Infirmiers de Dampierre /Fresne/ Velleuxon est intervenu auprès de **2 881 Patients** pour réaliser 61 **258 Actes Médicaux Infirmiers (AMI)** et Actes Infirmiers de Soins (AIS).
(Pour mémoire, en 2014, 49 799 AMI et AIS avaient été réalisés et 59 428 en 2015).

L'ACTIVITÉ EN ACTES	2013	2014	2015	2016
NOMBRE TOTAL D'ACTES A.M.I REALISES (sur prescriptions médicales)	36 759	38 872	44 377	55 945
NOMBRE D'ACTES A .M.I REALISÉS A DOMICILE	34 726	34 213	39 798	50 983
NOMBRE D'ACTES A.M.I REALISÉS DANS LES DEUX PERMANENCES	2 033	4 659	4 579	4 962
<input type="checkbox"/> REALISES A FRESNE St MAMES	715	779	795	748
<input type="checkbox"/> REALISES A DAMPIERRE/SALON	1 318	3 880	3 784	4 214
NOMBRE D'ACTES A.I.S REALISÉS (Actes de Soins Infirmiers)	11 235	10 927	15 051	5 313
NOMBRE DE D.I (Démarches Infirmières)	223	231	207	134
NOMBRE D'ACTES AYANT L'OBJET D'UNE MAJORATION DE NUIT	263	214	199	237
NOMBRE D'ACTES AYANT FAIT L'OBJET D'UNE MAJORATION POUR JOURS FERIES/DIMANCHES	4 597	4842	6 239	5 703
NOMBRE TOTAL D'ORDONNANCES PRISES EN COMPTE	10 501	11 615	12 089	11 817

ACTIVITE EN NOMBRE DE PERSONNES	2013	2014	2015	2016
NOMBRE TOTAL D'ASSURÉS /PATIENTS (ENSEMBLE DES SECTEURS)	2 888	3 420	3 873	2 881
NOMBRE TOTAL D'ASSURÉS /PATIENTS SOIGNES A DOMICILE	1 634	1 595	2 064	2 173
NOMBRE TOTAL D'ASSURÉS /PATIENTS SOIGNES DANS LES PERMANENCES (FRESNE et DAMPIERRE)	1254	1825	1 006	1 231
NOMBRE D'ASSURÉS /PATIENTS AGES DE PLUS DE 75 ANS	675	692	742	676
NOMBRE DE PATIENTS MINEURS	99	122	144	125
NOMBRE TOTAL D'ENTRÉES (nouveaux patients)	724	636	---*	380

* : en raison du changement de logiciel en 2015, cette donnée n'est pas disponible sur cet exercice.

LES DEPLACEMENTS	2013	2014	2015	2016
NOMBRE D'I.F. D (Indemnité Forfaitaire de déplacement)	35 889	36 106	44 346	44 126
NOMBRE D'I.K (indemnité kilométrique)	373 984	365 496	352 081	316 726

COMMENTAIRES RELATIFS A L'ACTIVITE

Pour cet exercice, l'activité du Centre de Soins est une nouvelle fois en hausse

Elle varie selon la nomenclature : les AIS diminuent alors que les AMI augmentent de manière très significative.

Simultanément le nombre de patients baisse comme le montant des indemnités kilométriques : nous supposons qu'il y a une sorte de concentration des soins par bénéficiaire (prise en soins plus lourde) et une réduction géographique des interventions ce qui devrait optimiser les frais liés aux déplacements et aussi les temps d'intervention des IDE.

7 - LES EVENEMENTS / TEMPS FORTS de L'ANNEE

→ L'association CAP'FUTUR a souhaité **améliorer la qualité de son accueil**, notamment pour la partie SOINS.

Pour cela, elle a entrepris **des travaux d'importance** dans ses locaux.

Datant des années 90, le bâtiment, bien que toujours fonctionnel nécessitait un ensemble de travaux visant l'amélioration des conditions d'accueil, des performances énergétiques et de la confidentialité.

L'autre objectif est d'optimiser les espaces dédiés aux services administratifs par le réaménagement de deux patios existants.

Pour mener à bien ces travaux tout en poursuivant l'activité, certains aménagements ont été nécessaires. Ponctuellement, les conditions d'accueil n'ont pas toujours été des plus performantes ! Aussi, nous tenons à remercier tous nos visiteurs qui ont fait preuve de compréhension, de patience et d'indulgence durant cette période.

Ces nouveaux espaces offrent désormais des conditions d'accueil d'une grande qualité et permettront ainsi aux salariés d'exprimer tout leur professionnalisme au service de la population locale pour laquelle la **permanence des soins est assurée 24h/24 et 7j/7**.

→ Face à l'**augmentation de l'activité**, l'Association a souhaité renforcer son équipe d'infirmier(ère)s par l'embauche en CDI de Monsieur Amaury BLANC IDE.

→ Nous avons porté une attention toute particulière **au nouvel Accord National des Centres de Santé Infirmiers** proposé par l'Union National des Caisses d'Assurance Maladie. Il offre en effet des opportunités à ce service, en l'inscrivant dans une dynamique d'acteur de la santé publique sur le territoire ; tant sur le versant curatif que préventif. Il encourage les CDS à accueillir et accompagner les infirmiers étudiants.

Ce nouvel accord nous a conduits à reconsidérer notre travail auprès des patients avec le regard critique de l'évaluateur. Les professionnels ont pu s'appuyer sur la participation très active de deux membres du conseil d'Administration : Mme V. ROUGNON –GLASSON et Mme D. VANDEWALLE.

De plus cet accord oriente fortement les CDS à s'inscrire dans la modernité en incitant aux transmissions de dossiers de patients informatisées. Au cours de l'exercice nous avons renouvelé les abonnements et la téléphonie mobile pour que les smartphones puissent répondre aux exigences du dossier infirmier informatisé.

→ Enfin début 2016 une réflexion menée pour optimiser le temps d'ouverture de la permanence de DAMPIERRE afin qu'elle réponde avec plus d'acuité aux besoins des patients, elle ouvre depuis le 15 Février 2016 à 7 h 30, le suivi de la fréquentation démontre l'intérêt d'une telle initiative.

- **8 - LES FORMATIONS REALISEES EN 2016**

Intitulé de la formation	Durée	Bénéficiaires	Organismes
Initiation / perfectionnement WORD - EXCEL	4 jours (28h)	Mme BECK (secrétaire) Mme SALOMON (IDEC)	ONE LINE FORMA PRO
Prise en charge de la douleur	1 jour (7 h)	Mme HOMANN (IDE)	FORMED BESANCON
Prise en charge des plaies chroniques	2 JOURNEES (14h)	Mme GUILLAUME Mme MARMIER (infirmières)	FORMED BESANCON
Instaurer des relations de bientraitance en situation professionnelle	12 heures réparties sur le premier semestre	COLLECTIVE TOUT LE PERSONNEL	AD'ITINERAIRE
Travailler efficacement dans un contexte professionnel aux sollicitations multiples	1 jour (7h)	Mme JACHEZ (secrétaire)	OXALIS-Formation
Modalités d'Application de la NGAP (Nomenclature Générale des Actes Professionnels)	2 jours soit 14 heures	Madame GUILLAUME Madame RUFFONI (Infirmières)	OXALIS-Formation

AU TOTAL, LES SALARIES DU CENTRE DE SANTE ONT REALISE 229 HEURES DE FORMATIONS EN 2016.

9 - PERSPECTIVES / ORIENTATIONS / PROJETS

C'est principalement le nouvel accord national qui va orienter les actions soutenant cette activité plus forte du centre de santé.

Dans cette perspective :

- le projet de santé de ce service est à réactualiser.
- nous aurons à élaborer collectivement un livret d'accueil qui sera remis aux patients réguliers.
- nous devons poursuivre l'évaluation selon les critères de la Haute Autorité de Santé ainsi que l'élaboration de plan d'actions d'amélioration de la qualité de nos prestations.
- le Centre de santé prend également l'engagement de recevoir et d'accompagner des étudiants des Instituts de formation en soins infirmiers.
- le partenariat est à renforcer avec l'ensemble des acteurs du secteur sanitaire mais aussi avec les collaborateurs de l'action médico-sociale notamment sous forme de conventions.

CONCLUSION

Le nouvel accord national représente pour le Centre de Santé une véritable opportunité pour en élargir ses missions et ses compétences.

C'est à la fois une demande des pouvoirs publics qui souhaitent que les centres de santé soient de véritables relais aux campagnes de détection de pathologies graves, aux actions de prévention et autres opérations de sensibilisation voire d'éducation à la santé.

Cette demande rejoint complètement notre volonté puisque nous souhaitons être au plus près des besoins des besoins du territoire tant sur le versant curatif que préventif.

Parallèlement la fréquentation du Centre par des patients toujours plus nombreux nous offre une vraie opportunité de toucher un plus grand public, donc d'accroître l'impact de ces campagnes.

Cette dynamique est d'autant plus forte que nos liens avec CIPATS permettent de multiplier les actions, les personnes ressources et les thèmes abordés.

Le Centre de Santé, comme le SSIAD restent impliqués dans la dynamique impulsée par l'association CIPATS (Coordination Inter Professionnelle des Acteurs Territoriaux de Santé) visant à améliorer la coordination des professionnels de santé, la formation de ceux-ci ainsi que l'accueil de jeunes /nouveaux médecins généralistes et autres professionnels de santé.

Au vu des besoins du territoire et des projets nous souhaitons enrichir et renforcer nos liens de franche collaboration avec ses membres dont le président le Dr LIDOINE qui est à l'initiative de cette Association.

Enfin à cette synergie forte du territoire, s'ajoute celle émanant le Contrat Local de Santé piloté par l'ARS qui nous donne des pistes permettant d'être au plus près de la population de ce territoire en prenant en compte ses ressources et ses besoins.